



SNES Martinique

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27

Fax : 05 96 71 89 43

e-mail : s3mar@snes.edu

site Internet : www.martinique.snes.edu

NON !

Une année qui s'achève et une autre qui commence avec encore son cortège de nouvelles réglementations. Au programme : la réforme des collèges qui ne fait aucunement l'unanimité de la profession et pour preuve les taux de grévistes lors des manifestations de mai, juin et septembre. Et pour toutes celles à venir nous saurons nous faire entendre. A cette réforme des collèges, s'ajoute la réalité dans les REP+ où les collègues sont lésés. Heureusement nous sommes présents pour vous rappeler vos droits et vous défendre en cas de besoins. C'est ainsi qu'au cours des différentes commissions paritaires des mois de juin nous avons été vigilants et fait valoir les intérêts des collègues qui le méritaient.

SOMMAIRE

Editorial	Page 1
Réforme des collèges et REP +	Page 2
Compte-rendu de la CAPA Hors Classe et Notation Administrative	Page 3
Compte-rendu du mouvement intra-académique 2015-2016	Page 4
Redéploiement des AED	Page 5
Nouvelle circulaire de missions des CPE	Page 6
Stages syndicaux 2015-2016	Page 6

Sandra MELGIRE
Co-secrétaire académique
adjointe du SNES

Réforme des collèges et REP+

La perspective de la Réforme des collèges a rendu cette rentrée scolaire plutôt morose.

Comment travailler sereinement avec ces annonces de nouveaux programmes, de stages obligatoires interminables, et de nouvelles manières de travailler (les fameux EPI) tant louées par le Ministère ?

Quant à la généralisation des REP +, avec son lot d'heures supplémentaires souvent subis par les collègues.

Autant de choses qui nous donnent l'impression d'avoir commencé, non pas le 31 août (une provocation !), mais le 31 juillet...

- Le point sur la Réforme.

Il est utile de reprendre même rapidement l'argumentaire que nous avons déjà développé tant dans la presse syndicale (l'US) que lors des Heures d'Information auxquelles nous participons dans vos établissements.

Oui, nous sommes contre les EPI tels que nous le propose le Ministère. Travailler en interdisciplinarité, pourquoi pas, mais pas aux dépens des horaires disciplinaires, et avec de la formation.

Oui, nous sommes contre la suppression des langues anciennes. Ne plus faire que de la civilisation grecque ou latine à l'intérieur des EPI, en limitant l'étude de la langue aux établissements qui en auraient les moyens, c'est instaurer la concurrence entre les établissements, mais aussi entre les disciplines. Et puis, quels établissements ont encore des moyens en trop ?

Oui, nous sommes contre l'autonomie grandissante des établissements : donner la possibilité à un Chef d'Etablissement de décider de 20% des horaires disciplinaires ? Je voudrais que l'on m'explique alors ce qu'est l'égalité du service d'éducation.

Oui, nous lutterons tant qu'il sera possible de le faire pour imposer une réforme portée par l'ensemble de la profession, c'est-à-dire une réforme qui mettrait vraiment les moyens de venir à bout des difficultés de notre jeunesse. Commençons par limiter le nombre d'élèves par classe, et nous verrons bien à quel point nous sommes capables d'obtenir des résultats.

Quant à la formation dont on nous parle depuis la rentrée scolaire et qui nous permettra de mettre en place la réforme dans nos établissements...

8 journées de formation sont prévues par l'Académie Martinique. Ce sont les réponses que Mr le Doyen des IPR nous a faites lors de l'audience de grève que nous avons obtenue le 17 septembre.

- 3 jours sur les aspects transversaux de la Réforme

- 3 sur la réforme en elle-même

- Et 2 sur le numérique.

Et puis bien sûr, à l'issue de cette excellente formation, nous serons capables de mettre en œuvre cette réforme.

Pour nous former ? Des spécialistes de la réforme ? Noooooon ! Nous-mêmes !!!

Les formateurs seront des volontaires qui auront fait acte de candidature auprès de leur Chef d'Etablissement. Oui oui. Vous avez bien lu : des VOLONTAIRES.

Ils seront formés pendant les petites vacances. Et payés. 30 à 50 euros selon nos sources syndicales... Autrement dit, des miettes !

Vous avez donc compris que VOUS AVEZ LE DROIT DE REFUSER D'ETRE FORMATEUR. Surtout quand on évite de vous prévenir que vos vacances seront studieuses. Ne serait-ce pas du mensonge par omission ?

J'ai oublié : à l'issue de cette formation, vous devrez former vos collègues. Quelle galère !!!

- Les REP+

Cette année scolaire a vu la généralisation de la mise en place de la nouvelle Education Prioritaire testée l'année dernière dans les établissements préfigurateurs.

Résultats : alors que les collègues qui enseignent en REP+ sont censés bénéficier d'une pondération de leur service (chaque heure travaillée est considérée et payée comme 1H10), donc travailler 16H30 devant élèves, on constate que les heures supplémentaires se sont multipliées. La plupart d'entre eux ont un minimum de 20h à effectuer en face à face pédagogique.

On ne vous le répétera jamais assez : VOUS N'ETES PAS OBLIGES D'ACCEPTER d'heure supplémentaire au-delà de celle qui peut vous être imposée

Compte-rendu de la CAPA Hors Classe et Notation Administrative

- Hors Classe

La CAPA examinant le tableau d'avancement à la hors classe pour les certifiés a eu lieu le 6 juillet 2015. Malgré un contingent de promotions en baisse, elle représentait une révolution par rapport

par votre administration. Autrement dit, vous pouvez refuser de faire plus de 17H30 de cours.

Quant à la concertation... Le texte est clair : « les heures de concertation n'ont pas vocation à être comptabilisées ». Pourquoi signer des feuilles d'émargement ? Pourquoi essayer d'imposer aux collègues de venir chaque semaine à cette fameuse concertation qui au passage dure 2H (au lieu d'1H30) dans certains établissements dont les chefs veulent sans doute faire du zèle.

L'Education Prioritaire ne doit pas être une punition ! Nous sommes au SNES, le syndicat qui réclame depuis des années qu'il y ait des heures réservées à la concertation dans les établissements en Education Prioritaire, mais pas à nos dépens, avec cette espèce de flicage qui veut nous être imposé.

Nous vous appelons donc à ne pas signer de feuille d'émargement.

Si vous avez la moindre difficulté pour faire respecter vos droits, nous sommes là pour vous défendre !

Valérie VERTALE-LORiot
Co-secrétaire académique du SNES

aux années précédentes puisque, conformément aux directives ministérielles, elle devait permettre « la promotion des agents les plus expérimentés » et donc ceux qui sont majoritairement au 11ème échelon. La rupture se retrouvait aussi dans les avis CE et IPR qui n'étaient plus barémés et qui se limitaient à « favorable » ou « défavorable ». Exit les cours recevant en retour un avis « excellent »... Nous pensions qu'enfin la hors classe serait

attribuée aux collègues proches de la retraite afin de permettre des pensions revalorisées. Las ! Force fut de constater que les avis CE et IPR pèsent encore trop lourdement puisqu'en dépit du barème, des collègues se voient encore écartés pour un avis « défavorable » de l'inspecteur et ce, trop souvent sur la seule foi d'un dernier rapport d'inspection. A ce propos, nous avons eu la surprise désagréable de découvrir que près de 80% des professeurs de lettres étaient « mauvais » puisqu'ils avaient tous écopé d'un avis « défavorable » ; ça laisse songeur...

Ainsi, même si cette année a marqué un progrès indéniable, il reste encore à batailler pour qu'un avis subjectif, changeant parfois d'une année à l'autre (!), n'empêche plus une promotion tout à fait méritée après une carrière des plus honorables.

- **Notation Administrative**

Les dossiers à traiter cette année comportaient peu de véritables litiges. Il y avait principalement des cas de rattrapage non effectué ou d'harmonisation pour des collègues hors grille. Sur les requêtes restantes, un certain nombre émanaient d'un collègue du grand Nord où des appréciations littérales élogieuses telles que « Professeur dynamique et motivée » ne donnaient pourtant pas d'augmentation normale... D'autres étaient plus scandaleuses dans le grand Sud puisqu'elles faisaient mention de l'état de santé de l'agent.

Au final, si les chefs d'établissement lisaient ET appliquaient la circulaire, bon nombre de requêtes n'auraient aucune raison d'être.

Ce qui ressort également de cette CAPA et qui pose problème, c'est que beaucoup

trop de collègues ne font pas de vrai courrier explicatif, détaillé, formel pour leur requête. La procédure n'étant pas suivie, nous pouvons plus difficilement faire valablement notre travail d'élus, en particulier quand le collègue n'a pas rempli la fiche syndicale avec la situation précise.

Compte-rendu du mouvement intra-académique 2015-2016

La FPMA (Formation Paritaire Mixte Académique) s'est tenue cette année tôt, un peu avant mi juin. Ce mouvement intra académique s'inscrivait dans un contexte renouvelé de suppressions de postes, à la suite d'un mouvement interacadémique beaucoup plus fluide qu'à l'accoutumée du fait d'un plus grand nombre de capacités d'accueil injectées.

On pouvait donc craindre un exercice difficile consistant à affecter davantage de collègues sur moins de postes, puisque le mouvement est toujours contraint par le blocage de supports voués à accueillir les stagiaires. Une fois encore, le travail de fourmi que nous effectuons pour contrôler et « traquer » des postes a permis d'apporter des améliorations au projet initial.

Mais cette FPMA a surtout été marquée par un épisode houleux qui a quasiment fait le tour de l'académie puisque nombre de collègues en ont eu vent. Le SNES est en effet intervenu pour dénoncer une manœuvre visant à faire arriver une et une seule personne sur un poste. Le recours, trop souvent abusif, aux postes spécifiques pour contourner la règle du barème, ce que nous dénonçons, a été le mode d'action. Les postes spécifiques existent et nous ne les remettons nullement en question mais

quand ni le Comité Technique Académique, ni le Conseil d'Administration de l'établissement ne valident le fléchage d'un poste tout à fait ordinaire en poste à profil, nous ne pouvons que le dénoncer et demander des explications qui ne peuvent bien sûr pas être données. Nous avons interrogé l'Inspection Pédagogique Régionale de la discipline concernée et rien n'a été clarifié. Et pour cause...

Pourquoi les règles ont-elles été enfreintes ? Pourquoi le poste est-il apparu spécifique seulement une fois SIAM ouvert ? Autant de questions et de réponses insatisfaisantes. Les commissaires paritaires du SNES ont respecté leur rôle d'élus chargés de défendre les intérêts de tous. Ils ont respecté les mandats du SNES et n'ont pas à rougir de leur comportement.

C'est loin d'être le cas de tous puisqu'au mépris de toute « déontologie », au mépris des règles, notamment de confidentialité, qui régissent les CAPA, la collègue concernée par la mutation a été contactée par des membres de la FPMA qui, dans le seul but de salir le SNES, ont livré une version déformée et diffamatoire des débats de la séance.

Toute cette affaire est allée loin, bien loin, trop loin, jusqu'aux insultes. Nombre de collègues, représentants SNES, se sont fait interpellé, parfois avec véhémence, le soir même et dans les jours qui ont suivi.

Nous avons donc voulu à travers ce compte-rendu informer tous nos syndiqués et sympathisants et rétablir la vérité. Le SNES reste plus que jamais votre syndicat, celui qui lutte pour le respect des règles collectives, pour l'équité et qui combat farouchement toute forme de favoritisme ou de clientélisme. Au contraire de quelques individus minoritaires et aigris qui essaient constamment d'abattre le SNES,

nous avons une éthique et faisons cas de la confiance témoignée lors des élections professionnelles.

Pour les commissaires
paritaires du SNES
Christelle RETORY
Co-Secrétaire académique adjointe

Redéploiement des Assistants d'Education

AED : Alors que nous ne cessons de dénoncer le manque de postes d'assistants d'éducation dans l'académie, aucun poste d'AED n'a été créé pour l'exercice 2015/2016. Pire ! L'administration n'a opéré qu'à un redéploiement des moyens découvrant Saint-Pierre pour tenter d'habiller Saint-Paul ! C'est ainsi que les collègues Alexandre STELLIO, Euzhan PALCY, Fernand DONATIEN, Jacques ROUMAIN, Morne des Esses, Joseph LAGROSILLIERE, Belle Etoile et Petit Manoir se voient délester d'un poste d'AED. Idem pour les lycées Joseph PERNOCK, BELLEFONTAINE, ACAJOU 2 et Joseph ZOBEL.

CUI : Même technique pour les CUI. Là c'est carrément 18 contrats qui sont concernés. 8 d'entre eux changent d'établissement et 10 sont supprimés des EPLE pour être réservés à l'accompagnement des enfants handicapés. Au total ce sont les vies scolaires qui se réduisent en peau de chagrin.

Il faudra compter sur nous pour également combattre cette fâcheuse tendance de certains chefs d'établissement à utiliser le personnel dédié à la surveillance comme variable d'ajustement. Un AED ne peut se

retrouver affecté au secrétariat, à l'intendance ou au CDI !!!

Nouvelle circulaire de missions pour les CPE

L'ACTION SYNDICALE A PORTÉ SES FRUITS

Continuons à faire entendre la voix des personnels

Alors que l'identité professionnelle des conseillers principaux d'éducation (CPE) était malmenée depuis une décennie, le pari de l'actualisation de la circulaire de missions a été relevé par le SNES-FSU qui a joué tout son rôle de syndicat majoritaire. Ses propositions d'amendement ont permis de renforcer le rôle éducatif et pédagogique des CPE mais aussi d'inscrire les « 35 heures » dans le texte. Toutes les actions menées ces dernières années par le SNES-FSU auprès du ministère et à tous les niveaux du système éducatif pour faire reconnaître le métier et défendre ses conditions de travail ont également pesé. La demande d'alignement de la carrière et de la rémunération des CPE sur celles des professeurs a été en partie entendue. Il reste encore bien des luttes revendicatives notamment pour obtenir des recrutements à la hauteur des besoins, une inspection spécifique d'éducation et des carrières et des rémunérations revalorisées.

Le SNES-FSU est dès maintenant attentif aux modalités d'application du texte. Cette circulaire n'est pas un catalogue de tâches. Son application doit permettre à chaque CPE d'être « concepteur de son activité », de travailler en équipes éducatives et pédagogiques, de contribuer à la politique éducative de l'établissement sans en être

le seul dépositaire et de garder les prérogatives d'organisation et d'animation de l'équipe de vie scolaire. Le respect du temps de travail est aussi un enjeu de taille tant les dérives rencontrées de plus en plus fréquemment sont source de tensions et de pressions sur les CPE. La formation, initiale et continue, retient aussi la vigilance du SNES-FSU. Nous continuerons d'agir avec les personnels du second degré, pour la reconnaissance du métier et pour une école plus juste et plus démocratique.

Roger Numa

Co-Secrétaire académique du SNES

Stages syndicaux 2015-2016

Tout fonctionnaire (titulaire, non titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an.

Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale. Pour obtenir un congé, il faut déposer une demande individuelle de congé cf. modèle). Adressée au recteur par la voie hiérarchique, elle doit être déposée auprès du chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Voici les stages auxquels vous pouvez participer cette année au SNES Martinique :

NON TITULAIRES les 12 et 13 novembre 2015.

ENTREE DANS LE METIER: les 3 et 4 décembre

COLLEGES/REP+: les 14 et 15 décembre 2015.

NOUVEAUX MILITANTS: courant 3ème trimestre.